

DÉPARTEMENT  
DES HAUTS-DE-SEINE



92701 Colombes Cedex

☎ 01.47.60.80.00  
Télécopie 01.47.60.80.85

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

N°32

Conseillers en exercice : 53  
Présents : 44  
Représentés : 7  
Absents : 2

Ayant voté pour : 51  
Ayant voté contre : 0  
Abstentions : 0  
Ne prenant pas part  
au vote : 0

OBJET : PROLONGEMENT DU MANDAT DES  
MEMBRES DU CONSEIL DES SAGES POUR  
L'ANNÉE 2024

#### LE CONSEIL,

Vu le Code des collectivités territoriales notamment son article L. 2143-2,

Vu la délibération n°39 du Conseil municipal du 25 septembre 2014 portant adoption de la Charte de fonctionnement du Conseil des Sages,

Vu la délibération n°35 du Conseil municipal du 18 novembre 2021 portant renouvellement du Conseil des Sages,

Considérant que la Ville souhaite consolider et élargir les dispositifs de participation des Colombien(ne) (s),

Considérant que la Ville souhaite soutenir le Conseil des sages,

Considérant que les raisons de ce choix et les modalités de mise en œuvre sont exposées dans le rapport annexé à la présente délibération,

Sur l'avis de la Commission Unique,  
**Après avoir entendu le rapporteur,**

**DELIBERE**

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le 26/10/2023

ID : 092-219200250-20231023-D2023\_10\_32-DE

S<sup>2</sup>LO

**Article 1 :** Acte la prolongation d'un an du mandat du Conseil d'administration de la commune de Colombes, en vertu de l'article 104 de la loi n° 2015-178 du 20 février 2015, jusqu'au 30 novembre 2024.

Fait à Colombes



Le Maire,

Signé électroniquement.  
CHAIMOVITCH Patrick

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*